



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5006

Approbation de la programmation PEdT 2019/2020 : temps scolaire - temps périscolaire et
CEL/CLAS/REAAP

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019
DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5006 - APPROBATION DE LA PROGRAMMATION PEDT
2019/2020 : TEMPS SCOLAIRE - TEMPS PERISCOLAIRE ET
CEL/CLAS/REAAP (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Projet Educatif Territorial de la Ville de Lyon (PEdT) est le cadre de référence qui couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans. Il s'inscrit dans le prolongement du Projet Educatif Local dont la Ville s'était dotée dès 2001 ainsi que dans le cadre réglementaire prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n° 2013-595 du 8 juillet 2013.

Le PEdT lyonnais affirme la volonté de la Ville de Lyon d'organiser une **prise en compte globale de tous les temps de l'enfant** (scolaire, péri et extrascolaire), de mettre en œuvre un **partenariat autour d'une responsabilité éducative partagée entre l'Etat, les collectivités, les associations, les familles et les équipes éducatives** ; et enfin d'assurer une **répartition équitable et territorialisée des ressources éducatives en direction des enfants** (le PEdT constituant le volet éducatif de la convention territoriale d'application pour la Ville de Lyon du Contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2021).

Le PEdT lyonnais a pour objectif premier d'offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Pour cela, il pose 4 grands principes qui couvrent tous les temps de l'enfant :

1. Le droit à l'éducation pour chacun et pour tous.
2. L'équité et la lutte contre toutes les discriminations et les inégalités territoriales.
3. La coéducation, une responsabilité partagée entre les différents acteurs, respectueuse de la place des parents.
4. La cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.

Le PEdT lyonnais prend appui sur la plus-value des initiatives associatives et le savoir-faire des acteurs de l'éducation populaire.

Le PEdT de la Ville de Lyon a été renouvelé pour la période 2018-2021. Il reprend les grands principes éducatifs communs à l'ensemble des acteurs éducatifs sur l'ensemble des temps de l'enfant.

Le PEdT de la Ville de Lyon est mis en œuvre notamment à travers le soutien financier et la mise à disposition de ressources humaines (personnels médico-sociaux, intervenants musiciens, personnel des écoles et de l'animation, ETAPS, Ambassadeurs du Livre...) apportés par la Ville de Lyon aux projets des enseignantes et enseignants et aux projets des animateurs et des partenaires associatifs dans le cadre de **sa programmation annuelle sur les temps scolaires et périscolaires** comme de sa programmation Politique de la Ville pour son volet extrascolaire.

Il s'appuie également sur les dispositifs éducatifs partenariaux existants que sont la convention locale d'application du contrat de ville (qui intègre le Programme de Réussite

Educative), le Contrat Educatif Local, le Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, le Reaap et le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans le cadre de cette **programmation PEdT 2019-2020**, quatre axes de travail prioritaires ont été proposés aux acteurs éducatifs :

1/ Développer l'Ecole citoyenne, ouverte à tous et inclusive : encourager la participation des enfants et des parents, l'accueil de la diversité, la lutte contre les discriminations, l'ouverture au monde et à l'altérité...

2/ Accompagner l'accueil des enfants d'âge maternel : penser la transition petite enfance/maternelle, maternelle/élémentaire, prendre en compte les besoins physiologiques et les rythmes de l'enfant, développer les actions autour du langage...

3/ Prévenir le décrochage scolaire : proposer des actions d'accompagnement à la scolarité et de persévérance scolaire, veiller à l'accompagnement des transitions, assurer une veille éducative, prévenir et accompagner les exclusions...

4/ Déployer l'usage et la culture du numérique : proposer des actions d'éducation aux médias, sensibiliser /accompagner les enfants et les parents aux usages du numérique, lutter contre la fracture numérique (usages)...

La programmation dédiée aux temps périscolaires permet :

- **d'enrichir le projet pédagogique de chaque accueil de loisirs** sur les différents temps périscolaires (pause méridienne, le soir après la classe et le mercredi matin) autour de 4 parcours thématiques : culture, sport, vivre ensemble/citoyenneté et sciences/techniques et numériques
- **de financer des accompagnements spécifiques dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité** (co financements CAF et PRE) proposés par les associations sur les territoires
- **de développer le soir après la classe des ateliers éducatifs socio culturels en direction d'un public collégien sur les quartiers prioritaires** (co financement DRDJSCS)
- **de soutenir des actions d'aide à la parentalité** (co financement CAF) pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif par l'échange, l'entraide et la solidarité entre parents

1 - LE TEMPS SCOLAIRE

Les subventions accordées pour le financement des projets sur le temps scolaire font l'objet d'un versement aux coopératives des écoles ou associations porteuses des projets comme les associations de parents d'élèves.

1-1 Programmation Scolaire 2019-2020

1.1.1 Les classes découvertes : séjours péniches, séjours libres,

A noter que pour les séjours impliquant des nuitées, une indemnité est accordée aux enseignants et versée sous forme de vacances à hauteur de 20€ par jour (du jour de l'arrivée au lieu de séjour de la classe au jour précédant celui du départ de ce lieu).

→ **3 séjours Péniche** seront organisés pour des durées de 2 ou 3 jours sur La Péniche du Val de Rhône (52 enfants de cycle 3 par séjour).

Montant global :

- Subventions : **12 000€**

- Vacances : **380€**

Pour information, 2 classes seront par ailleurs financées par la Compagnie Nationale du Rhône.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2020, **4 séjours Péniche** seront à nouveau organisés et subventionnés à hauteur de 16 500€(+ **440€ de vacances**) sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2020.

→ **12 séjours libres** - séjours de 3 à 5 jours organisés par l'enseignant - seront soutenus pour un montant global de :

- Subventions : **60 700€**

- Vacances : **2 820€**

Pour information : sur la période de janvier à juin 2020, **43 séjours libres** seront à nouveau organisés et subventionnés à hauteur de 240 400€(+ **9 660€ de vacances**) sous réserve du vote des crédits correspondants au budget 2020.

→ **1 classe culture citoyenne** – Reconstitution de l'expérimentation menée par l'association des « Francas » en partenariat avec plusieurs institutions culturelles lyonnaises (Service archéologie, Maison de la danse, Musée des Beaux-arts / musée Gallo-romain, Bibliothèque, TNG, MAC). Montant total : **2 150€**

1.1.2 Les projets partenariaux d'éducation sportive, artistique, scientifique et culturelle

→ **Les classes sciences (sans nuitée)**

23 classes sciences financées sur la période de septembre à décembre 2019

Les classes sciences sont organisées par l'association « Ebulliscience » dans le cadre d'un marché public d'un montant de **78 000€ par an**. Chacune des classes est accueillie sur 2 jours sur le site du 8ème arrondissement.

Pour information : sur la période de janvier à juin 2020, 38 classes sciences seront à nouveau organisées.

→ **Le soutien à la pratique éducative et sportive proposée par l'USEP de Lyon**

L'USEP, deuxième fédération sportive scolaire de France, est un mouvement d'éducation populaire fondé sur les valeurs de l'école républicaine.

Dans le cadre de son fonctionnement, l'USEP est déclinée localement en Comités Départementaux USEP.

L'association du Comité de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré du Rhône et de la Métropole de Lyon coordonne toutes les actions mises en place au niveau du territoire du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Cet organisme de tutelle délègue l'organisation des rencontres sportives et associatives à des Associations de Coordination de Secteurs telle que l'association de coordination des secteurs de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré de Lyon.

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2017-2020, la Ville de Lyon a souhaité apporter son soutien financier à l'USEP Lyon à hauteur de 5 000€ pour la mise en place sur le temps scolaire d'actions qui concourent à la construction du citoyen de demain en développant la culture associative, la culture de la santé par le sport, le devoir de mémoire et la culture du patrimoine local à travers notamment l'organisation des rencontres USEP.

Cet encouragement à la pratique sportive se traduit également dans le cadre de la programmation PEdT 2019-2020 par une prise en charge partielle forfaitaire du coût de l'adhésion à l'USEP pour les écoles des quartiers prioritaires et/ou au sein desquelles la proportion d'enfants dont le quotient familial municipal (QFM) QFM1+QFM2 (soit des revenus fiscaux par parts de moins de 800€ mensuels) est supérieure à la moyenne lyonnaise (soit 50%).

Le coût de cette prise en charge s'élève à 5 000€ pour 40 classes.

→ **6 classes** s'engagent sur le dispositif « **Patrimoine et moi** ». Les enseignants bénéficient d'un accompagnement de leur projet et d'une formation spécifique des Musées Gadagne, des Archives municipales et des conseillères pédagogiques arts visuels de l'Education nationale. Montant global : **3 000€**

→ **6 classes** « **Chantiers de la création** » vont travailler en partenariat avec le Conservatoire de Lyon et l'Orchestre National de Lyon. Ces chantiers sont financés pour un montant total de **3 600€** et sont accompagnés de **315h** d'intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

→ **4 classes** « **Graines de lecteur** » associées à 4 classes de 6^{ème} travailleront sur un projet d'écriture en lien avec un écrivain « jeunesse » dans le cadre des Assises Internationales du Roman et en partenariat avec la Villa Gillet. Montant global : **2 000€**

1.1.3 Les projets « musique » avec les intervenants musiciens du Conservatoire de Lyon.

Dans le cadre de la convention entre la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale, et le Conservatoire de Lyon, **8 745 heures mobilisées pour les projets musique** présentés par les écoles élémentaires et **990 heures pour les enfants de cycle 1** de maternelle (à hauteur de 10h par projet) seront soutenues avec la présence d'un musicien intervenant pour un total annuel de **9 735 heures**.

Les heures indiquées dans le tableau annexe sont notifiées pour l'année et sous réserve d'éventuelles modifications à la rentrée.

La Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon rembourse au Conservatoire les frais occasionnés par la mise en œuvre de l'intervention en milieu scolaire, sur la base de la programmation arrêtée annuellement à hauteur de **892 000€ par an pour 20 ETP d'intervenants musiciens**.

1.1.4 Les Projets Initiatives Locales (PIL)

Afin d'encourager la mise au travail des 4 priorités PEdT fixées, la Ville de Lyon a souhaité accompagner le développement de projets partenariaux de proximité adaptés aux contextes propres à chaque école ou quartier.

Ces projets se traduisent par des actions qui concernent **soit plusieurs écoles, soit une école et son accueil de loisirs.**

Les 84 projets d'initiatives locales financés dans le cadre de cette programmation recouvrent des projets collectifs et notamment les projets de circonscription et les projets des Réseaux Education Prioritaire portés par les Inspecteurs de l'Education nationale de circonscription. Montant total attribué : **114 005€ de subventions et 400€ de vacations**

- **57 projets** dans le cadre de la priorité PEdT « **l'Ecole citoyenne et inclusive** » pour **78 945€**;
- **15 projets** dans le cadre de la priorité PEdT « **l'enfant d'âge maternel** » pour **11 930€**;
- **5 projets** dans le cadre de la priorité PEdT « **la prévention du décrochage scolaire** » pour **6 820€**;
- **7 projets** dans le cadre de la priorité PEdT « **le numérique pour tous** » pour **16 310€**

1-2 Autres actions mises en œuvre sur le temps scolaire

Il est à noter que toutes ces actions impliquent la mobilisation de nombreux services de la Ville et un investissement fort du personnel engagé dans les actions éducatives : **le Service Animation Sportive de la Direction des Sports, la Direction des Espaces Verts, les Services Educatifs des Musées et des Archives Municipales, le Conservatoire à Rayonnement Régional, les Bibliothèques Municipales, ainsi que toutes les institutions culturelles municipales.**

Ainsi, le **Service Animation Sportive de la Direction des Sports** assure dans le cadre d'une convention avec l'Education nationale, l'encadrement :

- des activités à taux d'encadrement renforcé (ATER) : activités aquatiques, escalade, escrime et tir à l'arc ;
- des activités présentant un intérêt en lien avec le développement durable ou l'éducation à la sécurité routière : modules vélo ;
- des activités nécessitant des mises en œuvre particulières, notamment en termes de sécurité des élèves (patinage, gymnastique, escrime avec kit, tennis, rugby, course d'orientation, roller....).

La pratique de la natation est assurée par les maitres-nageurs de la Direction des Sports.

Enfin, rappelons que la Ville de Lyon soutient également les écoles et leurs projets dans le cadre du budget 2019 à hauteur de 668 800€, à travers l'attribution :

- de **crédits pour les bibliothèques et centres documentaires** à hauteur de 179 000€;
- de **subventions dite « libres »** qui contribuent à l'organisation d'évènements festifs à hauteur de 178 000€;

- de **subventions « initiatives conseils d'écoles »** qui contribuent à l'organisation de sorties sur le temps scolaire à hauteur de 253 800€;
- d'une subvention d'un montant total de 58 000€ pour couvrir **l'assurance « contrat collectif d'établissement »** pour le matériel pédagogique, les activités et les festivités qui se déroulent au sein de l'école (sur les temps scolaire et périscolaire).

2 - LE TEMPS PERISCOLAIRE

La nouvelle organisation des temps de l'enfant qui s'est mise en œuvre à la rentrée scolaire de septembre 2018 a fait évoluer les temps périscolaires mis en place par la Ville de Lyon pour permettre une réponse adaptée aux besoins et attentes des enfants et de leurs familles.

Ces temps d'accueil périscolaires recouvrent désormais **les temps de garderie du matin, les accueils de loisirs de la pause méridienne et du soir ainsi que les ateliers du mercredi matin.**

2.1. Les ateliers du Mercredi

Dans le cadre des ateliers du mercredi matin, la Ville de Lyon renforce les contenus éducatifs des activités proposées en mettant à disposition des Accueils de loisirs des animations organisées autour de 4 parcours thématiques :

- **Parcours Culture : Ouverture et questionnement sur le monde à travers l'art et connaissance de Lyon et de son patrimoine**

Animations artistiques et culturelles proposées par **les institutions culturelles municipales** (Musées Gadagne, Musée de l'Imprimerie, Musée d'art contemporain, Musée des beaux-arts, Archives municipales, Conservatoire de Lyon, service archéologie, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation et l'ensemble des Bibliothèques Municipales).

- **Parcours Sport : pratique et initiation aux différentes activités physiques et sportives (compétition/coopération, jeu collectif/pratique individuelle, éveil corporel, motricité, relaxation...)**

Animations sportives proposées par **le service animation de la Direction des Sports de la Ville de Lyon** sur des sites dédiés autour de la motricité, des jeux d'adresse et autres activités terrestres et nautiques sur le site naturel de Miribel Jonage.

- **Parcours Citoyenneté : vivre ensemble ouverture aux autres et sensibilisation à la différence, lutte contre les discriminations et les représentations, l'engagement, les règles de vie collective, civisme et prévention**

Animations proposées par différents partenaires :

- les droits de l'enfant/forum enfants citoyens (UNICEF, FRANCAS) ;

- le respect des autres/le vivre ensemble (**Playinternational, coup de pouce relais, la LICRA**) ;
 - la compréhension de la Ville et de son environnement (**Entreprendre pour apprendre, Robin des Villes**) ;
 - le civisme, la mobilité (**dans le cadre du partenariat entre Kéolis/sytral et la métropole/ville de Lyon**)
- **Parcours Sciences, Techniques et numérique : expérimentations scientifiques et numériques, ouverture à l'environnement et à la compréhension du monde du vivant.**

Animations proposées par :

- l'association **Ebullisciences** permettra aux enfants de maternelle et d'élémentaire de pratiquer sous forme ludique une démarche d'investigation en se mettant dans la peau d'un-e chercheur-euse (police scientifique, chimie et défis scientifiques, électricité et énergie, volcans, plateforme numérique) ;
- l'association **Fréquence Ecoles** proposera cette année le déploiement d'animations autour numérique autour d'une valise d'intervention ;
- **l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC)** dans le cadre des engagements du Plan Climat et Cit'ergie, permettra à des enfants de cycle 3 d'aborder de manière ludique les enjeux liés aux différentes énergies (techniques de mesures, économies d'énergie) ;
- **la Direction des espaces verts et la ferme de l'Abbé Rozier** proposeront d'appréhender le monde du vivant et la biodiversité.

2.2. Autres projets périscolaires

Par ailleurs, ces animations à destination des ateliers du mercredi sont complétées par le soutien à des **projets spécifiques sur les autres temps périscolaires** :

→ **Lyon Olympique Echecs** : un partenariat en 2018 permet de renouveler l'animation d'ateliers d'échecs sur le temps d'accueil de loisirs du soir. A ce titre, un financement à hauteur de **21 368€** est proposé pour l'année scolaire 2019-2020.

→ **Coup de pouce relais** : un partenariat mis en place en 2018 doit se poursuivre et s'amplifier en 2019-2020 pour permettre un travail spécifique autour du vivre ensemble dans la cour (climat scolaire, postures éducatives) à partir de la mise à disposition de jeux de récupération et d'un accompagnement de type formation-action des personnels éducatifs des écoles concernées. Un financement à hauteur de **34 000€** est pour l'année scolaire 2019-2020.

→ **Lire et Faire Lire** : la Ville de Lyon entend soutenir les activités de cette association qui propose des interventions autour de la lecture à voix haute par de bénévoles seniors sur le temps de pause méridienne au sein d'une cinquantaine

d'écoles lyonnaises. C'est pourquoi dans le cadre d'une convention de partenariat 2018-2021, le versement d'une subvention de fonctionnement de **3 000€** est prévu pour soutenir l'association dans l'accompagnement formatif des bénévoles intervenants.

→ **les FRANCAS du Rhône : 17 000€**

L'intervention des FRANCAS du Rhône dans le cadre du PEdT de la Ville de Lyon vise à apporter un appui méthodologique auprès des accueils de loisirs pour la mise en œuvre de leurs projets pédagogiques.

→ **Coup de pouce Langage (CLA) : 26 écoles maternelles** vont bénéficier d'un club Coup de Pouce Langage destiné aux petits parleurs de grande section. Ce dispositif, créé par l'association Coup de Pouce, est piloté et financé par la Caisse des Ecoles de Lyon et la Ville de Lyon (politique de la Ville) et représente un budget d'environ **90 000€**

→ **Autres projets temps périscolaires : Festival des Chants de Mars et Projets périscolaires d'Initiative Locale (PIL périscolaires).**

Comme chaque année, la Ville de Lyon souhaite soutenir la mobilisation des accueils de loisirs associatifs engagés dans le projet du Festival des Chants de Mars pour un montant total de **7 500€**

Par ailleurs afin d'encourager la mise au travail des 4 priorités PEdT fixées, la Ville de Lyon a souhaité accompagner le développement de **Projets périscolaires d'Initiative Locale (PIL périscolaires)** adaptés aux contextes propres à chaque accueil de loisir ou quartier et financés à hauteur de **45 000€**

Cela représente une trentaine de projets qui s'inscrivent en complémentarité des offres partenariales mobilisées dans le cadre de la programmation et qui se traduisent par la mise en place d'animations **au sein des accueils de loisirs municipaux sur le temps de pause méridienne ou dans le cadre des ateliers du mercredi matin.**

Ces animations sont principalement centrées sur l'expression corporelle, la relaxation, la gestion des émotions ainsi que sur le vivre ensemble à travers le jeu, la communication bienveillante, l'ouverture aux autres et la participation citoyenne/médiation par les pairs.

2.3. Droits de l'enfant

- **UNICEF : 3 500€**

Ville amie des enfants, la Ville de Lyon accorde une attention toute particulière aux Droits de l'Enfant. A ce titre, elle s'engage auprès de l'Unicef à travers le soutien de la célébration de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant qui intervient chaque année courant novembre et le développement d'animations spécifiques sur les mercredis matins.

- **Association A.I.M.E (Agence Ingénierie Multimédia Educatif) : 8 500€**

Dans le cadre de son PEdT, la Ville de Lyon souhaite favoriser les actions qui participent à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations. C'est pourquoi elle soutient le projet porté par l'A.I.M.E. destiné à permettre, tout au long de l'année scolaire, l'organisation d'un dispositif de forums des enfants citoyens.

Ouverts aux jeunes de 9 à 13 ans, ces forums leur permettent de se retrouver pour s'exprimer, échanger et débattre autour de sujets en lien avec leur quotidien. Chaque

année, plus de 700 enfants lyonnais sont ainsi accueillis et accompagnés par un animateur.

Ils s'expriment, s'informent pour se faire une opinion libre et personnelle en citoyen éclairé.

Les FRANCAS du Rhône s'investissent auprès de l'association A.I.M.E pour l'organisation de ces forums.

2.4. Les actions d'accompagnement à la scolarité du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les actions socio-éducatives du Contrat Educatif Local (CEL) et celles de soutien à la parentalité du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Les actions socio-éducatives (CEL), d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et de soutien à la parentalité (REAAP) sont organisées par les acteurs associatifs dans le cadre des partenariats avec les écoles et les collèges sur le temps périscolaire du soir.

Dans ce cadre, la Ville et ses partenaires - CAF, Préfecture, PRE - cofinancent les actions et projets suivants :

17 actions socio-éducatives (CEL) offriront sur le temps périscolaire du soir des ateliers culturels, artistiques ou scientifiques aux enfants des collèges.

61 actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) seront mises en place, en accord avec les parents, pour des enfants de 6 à 16 ans pour lesquels un besoin d'accompagnement spécifique a été identifié.

13 actions d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) permettront de renforcer le lien des parents avec le système éducatif.

Soulignons que le versement global de la Ville, pour un montant de 184 930€ inclut la prise en charge des actions financées par la DRDJSCS (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) d'un montant de 23 400€ en contrepartie du versement de la recette correspondante (161 530€ Ville + 23 400€ DDCS).

2.5. Actions financées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative (PRE) pour information et sous réserve de validation par le Conseil Consultatif de Réussite Éducative et le Comité de la Caisse des Ecoles)

Dans le cadre du Projet de Réussite Éducative, plus de soixante-dix actions seront financées par la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon (structure qui gère financièrement le PRE Lyonnais). Ces actions sont complémentaires aux dispositifs de l'Éducation nationale et aux autres actions socio-éducatives.

Elles répondent aux besoins spécifiques des enfants inscrits en parcours de réussite éducative.

Les vacances programmées dans le cadre du Projet de Réussite Éducative seront remboursées par la Caisse des Ecoles sur la base de justificatifs attestant le service fait.

L'ensemble des actions, représentant un montant d'environ 220 000€ sera présenté au Conseil Consultatif de la Réussite Éducative en septembre 2019 et proposé ensuite au vote du Comité de la Caisse des Écoles de la Ville de Lyon.

3 – LES AMBASSADEURS DU LIVRE (ADL)

Pour accompagner les actions mises en œuvre dans le domaine du lire-écrire avec les Bibliothèques Centres Documentaires (BCD), le dispositif des « **Ambassadeur Du Livre** » en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) et **financé par la Ville à hauteur de 300 000€**, sera à nouveau déployé au sein de l'ensemble des groupes scolaires qui en font la demande et sous réserve de fournir dans le courant du mois de septembre, un projet BCD commun avec l'accueil de loisirs de la pause méridienne et du soir après la classe.

100 jeunes engagés dans un service civique pourront ainsi, après une formation multi partenariale, accueillir, à la BCD, des groupes d'enfants sur l'ensemble des temps scolaire et périscolaire.

4 – COEDUCATION ET PLACE DES PARENTS

La Ville de Lyon a fait de la place et de la participation des parents à l'École l'un des enjeux principaux de son Projet Educatif Territorial.

Pour cela, elle s'appuie plus particulièrement sur un dispositif mis en place il y a près de 25 ans : **les Lieux Accueils Parents (LAP)** implantés aujourd'hui au sein d'une trentaine de groupes scolaires. A la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est apparu nécessaire de réaffirmer l'importance de ces espaces tout en réfléchissant à leur évolution.

En 2019-20, 29 écoles bénéficieront de lieux accueils parents et autres espaces de coéducation afin d'accueillir, d'informer, de guider les parents dans leur connaissance de l'école et leur permettre d'échanger et de s'impliquer dans la vie de leur enfant à l'école, que ce soit sur les temps scolaires ou périscolaires. D'autres projets enrichiront la dynamique portée par les parents ou les associant au sein de 9 écoles.

Depuis l'année scolaire 2018-2019, un travail de sensibilisation des professionnels à travers la mise en place de formation-action commune aux équipes enseignantes et professionnels médico sociaux a par ailleurs été engagé avec un nouveau partenaire : **l'association Ecole et Famille.**

Cette association, dont le siège est situé dans le Val d'Oise, est financée par le Fonds Social Européen (FSE), le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et fait l'objet d'une convention cadre interministérielles.

Pour l'année scolaire 2019-2020, la Ville souhaite soutenir le travail amorcé et financer l'association Ecole et Famille à hauteur de **3 000€** afin de poursuivre ces formations communes à partir de 2 terrains scolaires et de mobiliser son expertise au bénéfice des travaux du PEdT lyonnais (priorité de travail Ecole inclusive, ouverte et citoyenne).

Par ailleurs, pour information, la Ville de Lyon souhaite poursuivre **le partenariat engagé depuis 3 ans avec l'ACEPP, association des collectifs enfants parents professionnels du Rhône.**

Centrée sur l'accompagnement des acteurs, l'action de l'ACEPP est soutenue par la Ville de Lyon dans le cadre de la programmation politique de la ville.

En 2019-2020, l'ACEPP confortera et adaptera les 3 volets du partenariat qu'elle entretient avec la Ville de Lyon à savoir :

Volet 1 : Accompagnement d'1 projet coéducation sur le 8^e arrondissement ;

Volet 2 : Mise en réseau des animateurs de Lap-espaces de coéducation ;

Volet 3 : Fonction ressource/expertise dans le cadre du PEdT lyonnais.

Ces moyens viennent s'ajouter aux **10 150€ mobilisés par ailleurs par la Ville de Lyon sur le temps périscolaire dans le cadre du dispositif partenarial du REAAP**, réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, cofinancé par la CAF et qui a pour but de faciliter l'accès des parents à l'information et de promouvoir des rencontres et des échanges pour leur permettre de mutualiser leurs expériences face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'ensemble des actions de coéducation sont financées à hauteur de **91 222€** de subventions et **27 200€** de vacations auxquelles il convient d'ajouter les **16 770€** de subventions PRE et **11 080€** de Vacances PRE qui seront payées par la Ville puis remboursées par la Caisse des Ecoles gestionnaire du PRE.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps Scolaire PIL (114 005€), dispositifs d'éducation artistique, culturelle et sportive (39 750€) ainsi que les actions de soutien à la coéducation LAP et autres actions (91 222€) d'un montant de 244 977€ seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 241 377€ sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255.

- 3 600€ (Conservatoire de Lyon) sur la ligne de crédit n° 52 506 Programme PROJEDU - opération TEMPSCOL - nature 65 737, fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 6574 - fonction 213.

2- Les subventions accordées d'un montant total de 72 700€ pour les séjours classes découvertes (péniches et séjours libres) en période 1 de septembre à décembre 2019 seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours :

- **Péniches** : ligne de crédit 44441 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 12 000€
- **Séjours libres** : ligne de crédit 44440 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 6574 - fonction 255, pour un montant de 60 700€

3- Les subventions accordées sur l'ensemble des actions Temps périscolaire, Droits de l'enfant et CEL/CLAS/REAAP pour montant total de 317 158€ qui se décompose en 120 228€ pour les actions Temps périscolaire, en 12 000€ pour les actions Droits de l'enfant et en 184 930€ pour les actions CEL/CLAS/REAAP (VILLE 161 530€ + DRDJSCS 23 400€), seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :

- 114 228€ sur la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44410 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 6574- fonction 21.
- 6 000€ pour le CFPH d'Ecully (Centre de Formation et de Promotion Horticole) sur la ligne de crédit 52507 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 65 737 - fonction 213 après transfert de la ligne de crédit 44436, programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213.
- 12 000€ sur la ligne 44410 - programme PROJEDU - opération REDUCAT - nature 6574- fonction 213.
- 184 930€ (VILLE 161 530€ + DRDJSCS 23 400€), sur la ligne de crédit 44436 - programme PROJEDU - opération TEMPERI - nature 6574 - fonction 213.

La recette correspondante liée au remboursement de la DDCS d'un montant de 23 400€ sera imputée au programme PROJEDU - opération TEMPERI - ligne de crédit 44437 - nature 74718 - fonction 213.

- 4- Les vacances à verser sur le temps scolaire d'un montant de 41 880€** seront prélevées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 en cours, chapitre 012 - programme PROJEDU - opération VACATPEL.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL